

chute de ce dernier.—Sur l'ordre du Souverain Pontife une mission catholique va être établie en Islande. Cette île des mers arctiques a une population de 75000 âmes. Cette population est luthérienne. Il n'y a qu'une famille catholique dans l'île. Il y a un grand nombre de lépreux dans l'île et les missionnaires devront s'occuper spécialement du soin de ces infortunés.—La statue du Dr Jean Olivier Chénier, l'une des victimes de la rébellion de 1837, est élevée sur le carré Viger à Montréal. Le dévoilement de cette statue a eu lieu samedi le 24 août. Chénier a été tué dans le cimetière de Saint-Eustache en décembre 1837. A la tête d'une poignée de braves il luttait avec acharnement contre l'armée de Colborne.

* * *

Écoles.—Voici la lettre que Monseigneur Langevin, archevêque de Saint-Boniface, a adressée au Moniteur de Lévis. Elle concerne la brûlante question des écoles séparées du Manitoba.

Archevêché de St-Boniface, Man., 11 août 1895.

Monsieur,

“ Je lis dans le dernier numéro de votre excellent journal (3 août), sous le titre de “ Compromis,” deux assertions du *World* de Toronto et du *Temps* d'Ottawa, parfaitement exactes. Et, d'abord, je ne sais pas *quel député important* de la province de Québec a pu dire au *World* de Toronto que j'étais disposé à accepter un compromis avec le gouvernement Greenway, au point de me contenter de l'enseignement religieux dans l'école publique. Je n'ai jamais eu même l'idée d'abdiquer à ce point les droits sacrés que j'ai à défendre. En second lieu, le *Temps* d'Ottawa affirme que j'ai été forcé d'abandonner mon “ *attitude énergique*,” ce sont ses paroles, relativement aux écoles, par les conseils de l'épiscopat de Québec, et vous croyez devoir ajouter qu'il se peut qu'on m'ait “ *conseillé une attitude plus calme*.”—Permettez-moi de vous dire, monsieur, que j'ai reçu de la part de l'épiscopat de la province de Québec et d'autres provinces ecclésiastiques du Dominion l'approbation la plus complète, et, par conséquent, je n'ai pas été forcé d'abandonner mon *attitude énergique*.”

“ Quand le gouvernement du Manitoba se montrera disposé à nous rendre justice il sera du devoir des catholiques de faciliter le règlement de cette grave question, mais jamais l'archevêque de St-Boniface ne fera de concessions sur ce qui forme l'essence même de nos droits au Manitoba. Aussi j'approuve parfaitement la conclusion de votre article : *Qu'on fasse des concessions sur des questions de détails, s'il est nécessaire pour sauver la cause, mais qu'on n'aille pas saper la base même de nos revendications et consommer à jamais un désastre national et religieux en acceptant moins que ce que nos prédécesseurs dans la lutte ont demandé*. Je crois d'ailleurs à votre devise : “ Par droits chemins.”

“ En vous priant de vouloir bien publier cette lettre, je vous offre mes remerciements anticipés.

“ Veuillez croire à mon entier dévouement en N.-S. et M.-I.

(Signature)

† ADÉLARD,
Arch. de St-Boniface.

* * *

Zouaves.—Dans quelques jours l'Italie officielle va célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'occupation sacrilège de la Rome des Papes. A cette occasion des protestations indignées s'élèvent de toutes les parties du monde catholique. Nos zouaves